



175092 - Le jugement de la programmation d'un moteur de jouets, une source ouverte utilisée pour créer des jeux licites et illicites

question

Je voudrais travailler en vue de créer une source ouverte, un moteur de jouets gratuits. Serai-je exposé au châtement dans la tombe au cas où les gens utiliseraient mon produit pour créer des jeux illicites. Etant donné que le travail est régit par la licence universel genou, je ne suis pas en mesure de contrôler ce que les gens désirent faire. Si mon travail m'expose au châtement dans la tombe, comment juger ma situation si les caractéristiques de mon produit sont codées et n'ont aucun rapport direct avec des applications interdites comme la fabrication d'images ou de codes reproduisant le bruit d'une chute d'eau (?) à la place d'une barre d'outil pour bandes dessinées, pour la conception et la simulation?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si votre moteur et source ouverte sont le plus souvent utilisés pour créer des jeux licites, votre activité est permise. S'ils sont utilisés le plus souvent de manière illicite, il ne vous est permis de mener une telle activité. Voilà une règle générale à appliquer à toute fabrication ou production d'objets utilisables licitement et illicitement. Du moment qu'on ne peut pas connaître la situation des utilisateurs, on tient compte de l'usage le plus fréquent. Vu la difficulté de connaitre le cas de chaque utilisateur, on se contente de ce qu'est vrai pour l'usage le plus fréquent. Si l'usage interdit s'avère le plus fréquent, il ne faut pas l'encourager puisqu'il est interdit de coopérer dans le péché et la transgression.

On lit dans les fatwa de la Commission Permanente (13/109): **Tout ce qui est utilisé de façon illicite, tout ce qui risque de faire l'objet d'un tel usage, sa fabrication, son importation, sa**



promotion et sa vente aux musulmans sont interdites.

Voir à toutes fins utiles la question n° [2898](#) et la question n° [98769](#) et la question n° [71170](#).

Allah le sait mieux.